

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Digitalisation

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2025

Ordre du jour :

1. 8600 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2026 et modifiant :
1° le Code de la sécurité sociale ;
2° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
3° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
4° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État ;
5° la loi du 19 décembre 2003 portant réactivation du fonds d'équipement militaire ;
6° la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ;
7° la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;
8° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
9° la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques ;
10° la loi modifiée du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement » ;
11° la loi modifiée relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire ;
12° la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable
- Rapporteur : Monsieur Maurice Bauer
- 8601 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2025-2029
- Rapporteur : Monsieur Maurice Bauer

- Présentation du budget du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur ainsi que du Ministère de la Digitalisation
2. Foire de l'Étudiant

- Doléances de l'ACEL et avenir du concept (Demande de la sensibilité politique déi gréng du 11 novembre 2025)
3. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt, M. André Bauler, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, Mme Françoise Kemp, M. Ricardo Marques, Mme Octavie Modert, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, M. Gérard Schockmel, M. David Wagner, M. Tom Weidig, Mme Joëlle Welfring

M. Maurice Bauer, Rapporteur des projets de loi n°8600 et n°8601

Mme Stéphanie Obertin, Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Ministre de la Digitalisation

M. Léon Diederich, Mme Christiane Huberty, M. Romain Martin, M. Tom Wenandy, du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

M. Gaston Schmit, du Ministère de la Digitalisation

M. Patrick Houtsch, Directeur du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE)

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Corinne Cahen

*

Présidence : M. Gérard Schockmel, Président de la Commission

*

1. 8600 **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2026 et modifiant :**
1° le Code de la sécurité sociale ;
2° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
3° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
4° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État ;
5° la loi du 19 décembre 2003 portant réactivation du fonds d'équipement militaire ;
6° la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ;
7° la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;
8° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
9° la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques ;
10° la loi modifiée du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement » ;
11° la loi modifiée relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire ;
12° la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable

8601 **Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2025-2029**

La Commission procède à l'examen des projets de loi relatifs au budget pour l'exercice 2026 et la programmation financière pluriannuelle pour la période 2025-2029. Elle aborde d'abord le budget du Ministère de la Digitalisation avant de poursuivre avec l'examen du budget du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

❖ **Présentation du budget du Ministère de la Digitalisation**

La Ministre de la Digitalisation, Mme Stéphanie Obertin, présente les principales orientations du budget du Ministère de la Digitalisation.

En ce qui concerne les principales priorités du ministère, il y a lieu de relever :

- les efforts pour favoriser la digitalisation au sein des différents ministères et administrations, notamment par la mise à disposition d'un conseil à la digitalisation ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale des données, y inclus la mise en œuvre du règlement sur la gouvernance des données ;
- la mise en œuvre du portefeuille européen numérique au niveau luxembourgeois ;
- la mise en œuvre du plan d'action national pour l'inclusion numérique ;
- le support du *GovTechLab* ;
- l'extension de l'offre du guichet unique digital et physique qui sera complété par la réalisation du projet d'un guichet physique mobile ;
- le déploiement de l'intelligence artificielle au niveau étatique en étroite collaboration avec *Mistral AI* et *Clarence*.

Pour la mise en œuvre de ses activités, le projet de budget prévoit un budget global de 298 570 104 euros. Le montant des dépenses courantes s'élève à 298 182 504 euros correspondant à une augmentation de 9,65 pour cent par rapport au budget pour l'exercice 2025.

Ces montants des dépenses courantes se divisent comme suit :

- 13 545 371 euros sont prévus pour les dépenses courantes du département ministériel ;
- 281 141 447 euros sont prévus pour les dépenses courantes du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) ;
- 3 495 686 euros sont prévus pour le Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'État (CGPD).

Pour le détail des différents postes budgétaires, il est renvoyé aux parties afférentes aux documents parlementaires 8600/00 et 8601/00.

❖ **Échange de vues relatif au budget du Ministère de la Digitalisation**

De l'échange de vues qui suit cette présentation, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

Gestion du personnel

M. Sven Clement (Piraten) observe que le poste budgétaire pour les rémunérations du personnel au sein du département ministériel connaît une croissance inférieure au montant prévu dans le budget 2025 pour les nouveaux recrutements.

Dans ce contexte, l'intervenant souhaite savoir si cette différence témoigne de problèmes de recrutement.

Par ailleurs, se pose la question de savoir si le budget pour frais d'experts et d'études est en lien avec de potentielles difficultés de recrutement afin de compenser un manque de personnel.

Mme Stéphanie Obertin indique que les effectifs du ministère, du CTIE et du CGPD connaissent une augmentation.

Cependant, le recours occasionnel à une expertise précise s'avère nécessaire dans certaines situations qui nécessitent le recours à des experts.

Budget du GovTechLab

Notant que le montant du poste budgétaire 12.302 libellé « Frais en relation avec le Gov Tech Lab » reste constant à 25 000 euros, M. Sven Clement (Piraten) s'interroge sur les raisons de cette stagnation qui suggère que ce projet connaît un succès moins impressionnant qu'indiqué.

Mme la Ministre de la Digitalisation explique que le GovTechLab a des dépenses annuelles à hauteur de 3,5 millions d'euros répartis sur plusieurs postes budgétaires. Le poste budgétaire précité vise des dépenses qui ne sont pas directement liées à la réalisation de projets.

À une question complémentaire de M. Ben Polidori (Piraten), un représentant du Ministère de la Digitalisation précise que les dépenses sont principalement couvertes par les postes budgétaires 12.120 « Frais d'experts et d'études » pour les dépenses en lien avec l'étude de nouvelles initiatives et 12.300 « Dépenses en relation avec des plans et initiatives pour soutenir la transformation numérique du Luxembourg » pour les dépenses en lien avec les projets réalisés sur une certaine durée.

Budget du CTIE

M. Ben Polidori (LSAP) souhaite obtenir davantage d'explications sur les projets couverts par le poste budgétaire 41.050 « Dotation financière de l'État au profit du service CTIE » d'un montant de 192 000 000 euros.

M. le Directeur du CTIE indique qu'il ne saurait citer l'intégralité des projets réalisés au cours des dernières années ou ceux qui sont visés alors qu'il s'agit de centaines de projets individuels. Ce poste budgétaire englobe globalement (1) l'exploitation des systèmes existants et (2) la mise en place de nouvelles solutions informatiques au profit des différents ministères et administrations.

Pour les nouvelles solutions, le budget est monté de 52 millions d'euros en 2022 à 54 millions d'euros en 2025. Pour 2026, un budget de 59 millions euros est prévu. Pour les solutions d'intelligence artificielle, un budget cumulé de 40 millions d'euros est prévu pour les cinq années à venir.

À une demande afférente de M. Ben Polidori (LSAP), Mme la Ministre de la Digitalisation confirme qu'un relevé reprenant les différents projets ainsi que les dépenses y liées au cours des dernières années peut être mis à disposition de la Chambre des Députés.

Budget du CGPD

Mme Françoise Kemp (CSV) souhaite obtenir des informations complémentaires sur les raisons pour l'augmentation du budget du CGPD.

Mme Stéphanie Obertin explique que la grande majorité du budget du CGPD est prévue pour la rémunération du personnel. L'effectif du CGPD a été augmenté en vue des missions complémentaires que prévoient les projets de loi n°8395A et 8395B, dont notamment les décisions sur les demandes de réutilisation de données dans le cadre du règlement sur la gouvernance des données.

Travaux préparatifs en vue de la mise en place du principe du « once only »

M. Sven Clement (Piraten) souhaite savoir si un budget pour un audit de l'ensemble des démarches administratives est prévu afin de permettre l'identification des différents protocoles qui devront être mis en place pour pouvoir efficacement mettre en œuvre le principe du « *once only* ».

Mme Stéphanie Obertin confirme qu'un tel audit est en cours.

M. Maurice Bauer (CSV) souhaite connaître l'état d'avancement de la mise en place du principe du « *once only* ». Dans ce contexte, l'intervenant demande si Mme la Ministre peut confirmer l'existence d'un projet-pilote au sein du Fonds national de solidarité.

Mme la Ministre de la Digitalisation explique que le projet de loi n°8395B qui prévoit la mise en œuvre du principe du « *once only* » est en train de parcourir la procédure législative. En parallèle, le Ministère est en train d'effectuer des travaux préparatoires pour identifier toutes les données et procédures nécessaires à la mise en place de ce principe.

En ce qui concerne le Fonds national de solidarité, des premières analyses sont en effet en cours. Des discussions sont également en cours avec d'autres ministères afin d'assurer une mise en place rapide du principe du « *once only* » à la conclusion de la procédure législative.

EDIC

À une question afférente de Mme Françoise Kemp (CSV), Mme la Ministre de la Digitalisation explique que l'acronyme « EDIC » utilisé au cours de sa présentation du budget désigne un groupement dénommé *European Digital Infrastructure Consortium* au sein duquel le ministère s'engage afin de favoriser la digitalisation à l'échelle européenne. En ce qui concerne les projets poursuivis par le groupement, il y a lieu de relever notamment le portefeuille européen numérique.

Frais de location de voitures en libre-service

M. Maurice Bauer (CSV) souhaite obtenir des explications complémentaires relatives au poste budgétaire 12.301 « Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport » d'un montant de 3 000 euros.

Mme Stéphanie Obertin explique que ce budget concerne des trottinettes électriques détenues par le Ministère de la Digitalisation.

❖ **Présentation du budget du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur**

La Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Mme Stéphanie Obertin, présente les principales orientations du budget du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

Le budget pour l'exercice 2026 connaît une augmentation de 3,9 pour cent par rapport au budget pour l'exercice 2025 pour atteindre un montant total de 724 734 271 euros.

La plupart de ce budget correspond aux dotations destinées à l'Université du Luxembourg, des trois centres de recherche publics et au Fonds national de la recherche qui recevront un montant total de 492 millions d'euros.

Les dépenses liées aux aides financières pour études s'élèvent à 187,8 millions d'euros dont 181,3 millions d'euros sont destinés aux bourses tandis que les 6,5 millions d'euros restants correspondent aux subventions d'intérêts des prêts étudiants.

Enfin, une enveloppe budgétaire de 9 millions d'euros est dédiée à la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de données, de l'intelligence artificielle et de technologies quantiques.

Pour le détail des différents postes budgétaires, il est renvoyé aux parties afférentes aux documents parlementaires 8600/00 et 8601/00.

❖ **Échange de vues relatif au budget du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur**

De l'échange de vues qui suit cette présentation, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

Université du Luxembourg

M. Maurice Bauer (CSV) s'interroge quant au poste budgétaire relatif à la rémunération du personnel de l'Université étant donné que le montant prévu ne saurait couvrir tous les salaires au sein de l'Université.

Mme Stéphanie Obertin explique que ce poste couvre le personnel de l'Université qui était embauché sous un statut du secteur public et qui dès lors est directement payé à travers le budget de l'État. Les salariés nouvellement recrutés sont embauchés sous un statut privé et l'Université les paie directement par ses propres moyens, y compris la dotation étatique.

Mme Françoise Kemp (CSV) souhaite savoir pour quelle raison aucun budget n'a été prévu depuis l'exercice 2025 pour le poste budgétaire 41.011 « *Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire* ».

Mme Stéphanie Obertin explique que ledit centre a été intégré au sein de l'Université du Luxembourg. Pour cette raison, le montant prévu dans le budget a été intégré dans la dotation au profit de l'Université du Luxembourg.

M. Maurice Bauer (CSV) souhaite savoir quelle entité prend en charge les logements d'étudiants détenus par l'Université du Luxembourg.

Mme la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur explique que l'Université du Luxembourg est responsable de ce financement à partir des moyens financiers mis à sa disposition et des loyers perçus.

Dotation du Fonds national de la recherche

Mme Joëlle Welfring (déi gréng) observe que la programmation pluriannuelle indique un ralentissement de la croissance de la dotation allouée au Fonds national de la recherche et se demande comment cette évolution peut être conciliée avec l'extension des missions du Fonds que prévoit le projet de loi n°8580.

Mme Stéphanie Obertin explique que l'Université du Luxembourg, les centres de recherche publics ainsi que le Fonds national de la recherche ont pu constituer des réserves importantes au cours des dernières années. Pour cette raison, il a été décidé au niveau du Gouvernement que les dotations versées à ces entités augmenteront moins fortement en 2026 et 2027 afin de réduire les réserves. En fonction de leur évolution, la croissance des dotations sera revue.

Par ailleurs, la nécessité de réduire les réserves a été discutée avec les différentes entités lors des pourparlers pour les nouvelles conventions qui seront déposées avant la fin de l'année. Ainsi, l'évolution des dotations a été discutée avec les entités visées.

Ces réserves sont projetées couvrir également les dépenses complémentaires pour le Fonds national de la recherche.

Il y a lieu de souligner que le Gouvernement n'entend en aucun cas freiner le développement de la recherche publique au Grand-Duché.

Aides financières

M. Sven Clement (Piraten) note que le poste budgétaire 34.062 « *Aide financière de l'État pour études supérieures : subventions d'intérêts* » passe de 12 millions d'euros pour l'exercice 2025 à 6,5 millions d'euros pour l'exercice 2026. Si cette diminution peut certes s'expliquer par l'évolution des taux d'intérêt, il serait néanmoins intéressant d'obtenir des données sur les taux appliqués actuellement par les différentes banques. De même, se pose la question à quelle périodicité le taux est adapté.

Mme la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur confirme que la baisse du montant dudit poste budgétaire s'explique en effet par la baisse des taux d'intérêt, nécessitant moins de ressources pour payer l'écart entre les 2 pour cent supportés par le prêteur et le reste pris en charge par l'État. Le taux d'intérêt est le même pour chaque banque conventionnée et une revue du taux appliqué est effectuée semestriellement.

Accréditation des programmes de formation

À une question de M. André Bauler (DP) sur le poste budgétaire 12.302 « *Accréditation des formations de l'enseignement supérieur* », Mme Stéphanie Obertin explique que les procédures d'accréditation ont été confiées à un organisme externe et que le poste couvre les frais résultant de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation en vue de l'accréditation desdites formations.

Contributions financières aux établissements publics et groupements d'intérêt économique

M. Sven Clement (Piraten) soulève que la quasi-totalité des dotations prévues déterminent clairement le bénéficiaire. Cependant, le budget prévoit également les postes 41.022

« *Contribution financière à divers établissements publics et Groupements d'intérêt Economique (GIE) ayant fait l'objet d'un contrat ou d'une convention avec l'État* » pour un montant de 9 405 000 euros et 41.023 « *Contribution financière à divers établissements publics et Groupements d'intérêt Economique (GIE) ayant fait l'objet d'un contrat ou d'une convention avec l'État dans le cadre des trois stratégies AI, Data et Quantum* » pour un montant de 9 000 000 euros. L'intervenant trouve incompréhensible pour quelles raisons les organismes visés ne sont pas identifiés et souhaite dès lors connaître les bénéficiaires.

M. Tom Weidiq (ADR) fait également état de son étonnement quant à l'absence d'indications plus précises.

Mme Stéphanie Obertin explique que les deux postes budgétaires précités visent des budgets pour allouer des suppléments par rapport au montant de base aux différents établissements publics et groupements d'intérêt économique. Dans le cas du poste budgétaire n° 41.023, il s'agit d'une enveloppe budgétaire disponible pour soutenir des projets dans le cadre des trois stratégies nationales précitées.

Tous les établissements publics et groupements d'intérêt économique sont en principe éligibles pour ces fonds. Cependant, il n'est pas possible d'allouer à ce stade les fonds aux différentes entités étant donné que ces dotations sont allouées sur la base de projets et il n'est actuellement pas connu quelle entité entend réaliser un tel projet.

M. André Bauler (DP) souhaite comprendre la raison pour laquelle il est précisé que le montant alloué pour le poste budgétaire 33.011 « *Contributions financières au Grand Séminaire du Luxembourg – Centre Jean XXIII* » est un « crédit non limitatif ».

Mme Stéphanie Obertin explique que le montant alloué au Centre Jean XXIII dépend de l'échelle mobile des salaires, de sorte que le montant doit être revu en cas de l'échéance d'une tranche indiciaire.

Aides financières aux hôpitaux

M. André Bauler (DP) souhaite savoir pour quelles raisons le poste budgétaire 32.010 « *Aide particulière aux établissements hospitaliers et de soins pour l'accueil d'étudiants BTS en stage de formation et aide de promotion des BTS en alternance* » a connu une hausse significative depuis l'exercice 2025.

Mme Stéphanie Obertin explique que les allocations aux hôpitaux et établissements de soins ont été augmentées afin de contribuer à l'encadrement des étudiants en BTS pendant leurs stages, ainsi qu'à l'indemnisation des étudiants qui suivent un programme BTS en alternance. Afin d'éviter que ceci mène à une baisse des places de stage disponibles, il a été convenu d'allouer une compensation financière aux établissements concernés.

2. Foire de l'Étudiant

- Doléances de l'ACEL et avenir du concept (Demande de la sensibilité politique déi gréng du 11 novembre 2025)

Mme Joëlle Welfring (déi gréng) expose les raisons à l'origine de la demande de sa sensibilité politique de l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la réunion ainsi que les points sur lesquels elle souhaite obtenir des explications de la part de Mme la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

La demande trouve ses origines dans les différents échanges dans la presse à la suite de l'édition 2025 de la Foire de l'Étudiant qui suggèrent une certaine discordance entre le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et l'ACEL sur ce sujet.

Dès lors, l'intervenante aimerait obtenir une prise de position sur les points suivants :

- les échanges avec l'ACEL et la disposition du ministère à tenir compte des revendications formulées ;
- les moyens pour davantage s'adapter aux besoins du public cible de la Foire ;
- l'implication des différents acteurs pour tenir compte des difficultés relevées ;
- l'intérêt de ne pas se limiter à une foire purement académique afin de couvrir plus largement tous les centres d'intérêts des étudiants ;
- l'adéquation du site Belval et les mesures envisageables pour améliorer la situation.

Mme la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur souligne tout d'abord l'étroite collaboration qui s'est construite avec l'ACEL au cours de plusieurs décennies et que le Gouvernement entend maintenir dans la préparation de la Foire de l'Étudiant.

Elle revient ensuite sur les circonstances ayant mené au déménagement de la Foire au campus de Belval. En raison de la pandémie Covid-19, l'édition 2020 n'a pu se tenir qu'en format digital. En 2021, il a été décidé d'organiser l'événement à Belval car le site permettait davantage de respecter les protocoles sanitaires en vigueur. Les circonstances ont également exigé une réduction du nombre d'exposants, ce qui a mené à la décision de se concentrer sur des institutions de l'enseignement supérieur. Depuis 2021, il a été tenu compte des retours obtenus, pour optimiser l'organisation de la Foire sur le campus de Belval.

Le Gouvernement entend maintenir l'événement en coopération avec l'ACEL. Pour cette raison, le dialogue est activement recherché. Dans ce contexte, il y a lieu de relever qu'il n'existe aucun différend avec l'ACEL, à l'exception de la discussion relative à l'adéquation du site Belval. Ainsi, l'ACEL était activement impliquée dans la préparation de la réforme des aides financières.

En ce qui concerne la coordination avec d'autres acteurs, Mme la Ministre souligne qu'une telle coordination existe, notamment en ce qui concerne le transport des élèves.

L'intervenante estime par ailleurs que le site Belval reste un bon site pour une foire avec un fort accent sur le milieu académique. À noter que le nombre d'exposants représentant des institutions de l'enseignement supérieur n'a pas connu de baisse au cours des dernières années. Cependant, une foire purement académique est susceptible de créer un vide dans d'autres domaines qui pourraient intéresser les jeunes à la fin de leur parcours d'études secondaires. Ainsi, la question du concept mérite d'être évaluée, ce qui implique cependant également la nécessité de trouver un site alternatif.

Dans ce contexte, Mme la Ministre aura une entrevue avec des représentants de l'ACEL à l'issue de la réunion de la Commission pour discuter de l'avenir de la Foire. Étant donné que ces discussions sont en cours, l'intervenante ne saurait se prononcer à ce stade sur le concept pour l'édition 2026.

Mme Joëlle Welfring (déri gréng) prend note des explications fournies et de l'ouverture de Mme la Ministre en ce qui concerne le futur développement de la Foire. Elle souligne que la question du transport devrait notamment être revue au vu des retours que sa sensibilité politique a obtenus. Enfin, se pose la question comment une interruption des discussions avec l'ACEL peut être évitée.

Mme la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur souligne que ce dialogue n'a jamais été suspendu. Des discussions productives ont pu être menées sur différents sujets. Des divergences de vues sont seulement apparues sur un point précis, pour lequel une solution peut cependant être trouvée.

M. David Wagner (déi Lénk) salue l'ouverture de considérer un autre site, de revoir le concept de la foire et de favoriser la continuation du dialogue. Enfin, l'intervenant demande (1) dans quelles mesures des considérations financières impactent le choix du site et (2) si des données sur les retours des participants sont disponibles.

En ce qui concerne le dernier point, Mme Stéphanie Obertin indique que des documents ont été transmis à la Chambre des Députés suite à une demande d'accès aux documents afférents de la sensibilité politique déi gréng.

Concernant le site, elle rappelle qu'il apparaît difficile d'en trouver un qui ne présente aucun inconvénient. Ainsi, certaines critiques formulées à l'égard du campus de Belval avaient auparavant été formulées pour Luxexpo en tant que site.

Mme Françoise Kemp (CSV) aimerait connaître les potentiels sites qui sont considérés. Par ailleurs, elle plaide en faveur d'une diversification afin de favoriser l'attractivité de la foire.

Mme la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur ne saurait se prononcer sur le site en amont des discussions avec les représentants de l'ACEL.

En ce qui concerne l'attractivité de la foire, le ministère entend la maintenir malgré une perte d'importance généralisée des foires en raison de l'émergence de sources d'informations alternatives.

M. Ben Polidori (LSAP) rappelle qu'il a posé une question parlementaire ensemble avec Mme Francine Closener et souhaite obtenir une réponse dans un délai rapproché.

Mme Stéphanie Obertin rassure le membre de la Commission qu'une réponse parviendra rapidement.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact